



Aider moi a comprendre SVP

Par **unerose**, le **22/03/2013** à **15:53**

Bonjour , voici en quelques mots mon histoire auquel j'attend des eclaircies car je suis perdue

Je suis une femme de 41 ans j'ai un enfant de bientot 14 ans , divorcer a ces 7 ans . Mon fils a perdue son papa (suicide) y'a bientot 1 an qui c'etait remarier apres 4 ans de notre separation . A vecue avec cette personne 2 ans une femme qui avait deja 2 enfants d'un 1er mariage (9 et 13 ans)

Mon ex epoux il a appris qu'il souffrait d'une maladie incurable (Maladie d'Hungtington désolé si c'est pas ecrit correctement).

Le probleme est le suivant : mon ex epoux a fait une donation au dernier vivant avec usufruit a sa 2eme epouse , mon fils n'a aucun droit a la succesion de temp que cette femme est vivante . Elle possede un appartement que moi et mon ex epoux on a acheter ensemble ainsi que les meubles . Pour l'achat de ce bien l'appartement que nous avons acheter ensemble on a pris 3 credits (2 prets employeur et 1 pret banque) . Je viens d'avoir la surprise de recevoir une lettre en me demandant de rembourser ma part car l'appartement est pas terminer d'etre payer (pour mon ex epoux SI car il n'est plus la) mais pour moi c'est la galère d'autant plus que je n'ai pas la juisance de ce bien ni mon fils . Je suis fatiguée et je ne sais pas quoi faire vers qui me tourner et surtout que ca me coute pas car j'ai pas les moyens pour me permettre cela .

Dites moi SVP ce que je pourrais faire en faveur de mon fils , je vous remercie de me répondre , vous êtes mon dernier espoir .

Sinceres salutations

Par **amajuris**, le **22/03/2013** à **16:09**

bjr,

votre ex-mari par une donation au dernier vivant a donné l'usufruit de ses biens à sa conjointe survivante.

votre fils a sans doute hérité de la nue propriété et sera plein propriétaire au décès de la seconde épouse de votre ex mari.

cdt